

Concession MENU-PRODUIT / BOIS D'AFFOUAGE

INSCRIPTION ANNÉE 2026

Date limite d'inscription **15 mai 2026** auprès de la mairie de Granier

par mail s.pubill@mairie-aime.fr ou dans la boîte aux lettres mairie aux heures de permanence
(vendredi après-midi)

Je soussigné (nom et prénom) : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____ Adresse mail : _____

Certifie avoir pris connaissance du règlement de la concession menu-produit et bois d'affouage.

Je m'inscris pour :

- 1- Bois d'affouage + menu-produit*
- 2- Menu-produit uniquement*

*rayer la mention inutile

Fait à Granier le,

Signature :

Pour les options 1 et 2, l'obligation sera d'effectuer 2 matinées de prestation collective dont les dates seront communiquées ultérieurement aux personnes inscrites.

Pour l'option 1 en sus (affouage + menus-produits), une prestation complémentaire devra être effectuée entre les mois de juin et octobre. Celle-ci sera à réaliser **autant de fois que nécessaire** suivant les conditions météo.

Informations complémentaires :

- ✓ Se référant aux conditions de l'année 2020, il est rappelé qu'il est **obligatoire** de s'inscrire **chaque année**, le renouvellement n'étant pas automatique.
- ✓ Les bois attribués au titre de l'affouage 2025 sont à enlever avant le 30 juin 2026, ceux attribués au titre de l'année 2026 seront à enlever avant le 30 juin 2027.

Passée la date, les bois non enlevés seront remis dans le bien commun pour l'année suivante.

N.B. ces dispositions font suite à la réunion du 23 février 2022 qui a eu lieu en présence de Monsieur Le Gal, technicien forestier.

Travailler en forêt nécessite beaucoup de précautions comme équipement de sécurité (casque, lunettes de protection, vêtement de travail, chaussures adaptées, etc...), matériel adéquat, respect des règles pour abattage des arbres, etc...